

[Retour à l'article](#)

[Imprimer](#)



Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'Utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/38909891/des-allocataires-du-rsa-formes-a-l-aide-a-domicile-par-l-association-qui-les-embrauchera>

Social

Des allocataires du RSA formés à l'aide à domicile par l'association qui les embauchera

Par Géraldine Langlois

Lille (Nord) 233 100 hab.

Répondre à un besoin de professionnels en formant des personnes éloignées de l'emploi, un pari qui porte ses fruits depuis 2016.

La pénurie persistante en professionnels de l'aide à domicile a conduit la Maison de l'aide à domicile (MAD), qui regroupe deux associations - Assad et Amagad (*), à imaginer une formation. En un an et en alternance, celle-ci permet aux salariés d'obtenir, par la validation des acquis d'expérience (VAE), le diplôme d'accompagnant éducatif et social (DAES). Le centre de formation, que cette association lilloise a créé en 2011, cible principalement les personnes allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Elles sont mises en relation par le biais de Pôle emploi, des missions locales ou des plateformes départe mentales de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

UN AN À TEMPS PLEIN

Jusqu'à la fin 2020, la formation d'intégration, financée en partie par le conseil départemental, ne durait que deux mois, et les stagiaires ne touchaient que le RSA pendant ce temps, ce qui constituait un frein pour ceux d'entre eux qui devaient faire face à des frais de garde d'enfants ou de transport.

Depuis le 1er janvier, l'Assad a signé avec l'Etat une convention qui la transforme en entreprise d'insertion et lui permet de donner plus d'ampleur à cette formation. Désormais, elle va durer un an, pendant lequel les stagiaires seront embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) à temps plein, payés au Smic, explique José Loison, directeur de la MAD. Trois « promotions » de 20 personnes sont prévues par an. « Durant les quatre premiers mois, les stagiaires sont une semaine sur deux en centre et, l'autre, sur le terrain avec un tuteur formé, poursuit-il. Les huit mois suivants, ils seront principalement sur le terrain, avec une semaine en centre, tous les quatre mois, pour compléter les savoir-faire et répondre aux questions qui auront émergé durant la pratique. »

RÉMUNÉRATION SUPÉRIEURE

La formation porte sur les techniques, les savoir-être et savoir-faire, pour « bien effectuer nos missions, ainsi que sur les valeurs que l'on va véhiculer » auprès des personnes dépendantes à domicile, précise José Loison. Les stagiaires apprennent à réaliser des repas équilibrés en peu de temps, à respecter les contraintes liées à certaines pathologies, à entretenir un logement et le linge, mais aussi à maintenir le lien social pendant les interventions. « A la fin de la formation, un CDI est proposé systématiquement », souligne le directeur. Ainsi que l'accompagnement dans la VAE, au terme de la durée minimale d'expérience requise, avec une augmentation de salaire à la clé.

La formation précédente a permis à 64 personnes d'être embauchées depuis 2016, avec un taux d'intégration final de 72 %. La MAD espère que la nouvelle formule améliorera le recrutement et la fidélisation des personnes. Outre une rémunération supérieure et une formation plus longue, elles bénéficieront d'un « accompagnement socioprofessionnel pour régler les problèmes non liés au travail, comme la mobilité, la garde d'enfants ou le logement », ajoute José Loison. Deux conseillers d'insertion, financés, comme toute la formation, dans le cadre de l'aide au poste liée au conventionnement avec l'Etat, y travailleront.

L'EXPERT - LOÏC TRABUT, sociologue au Centre d'études de l'emploi et du travail (Conservatoire national des arts et métiers) - « La perspective d'un emploi stable »

« Pour le salarié, la formation que propose la MAD est plutôt intéressante et rassurante : durant un an au moins, il est rémunéré à temps plein. De plus, c'est un allo cataire du RSA en moins pour le département. L'entreprise est aidée par l'Etat pendant qu'elle forme ses salariés. Cette formation et son possible aboutissement, via la validation des acquis d'expérience, donnent la perspective d'un emploi stable et d'un meilleur salaire, obtenu grâce au diplôme. Mais cela accroît les coûts de structure, alors que le financement des prestations par l'allocation personnalisée d'autonomie, lui, n'augmente pas.

Comment cela se répercute-t-il ? Par des contrats à temps partiel ? Il faudrait observer le dispositif pour évaluer sa pertinence sur la pérennité de l'emploi. Les conditions de travail dans ce secteur sont si difficiles que les professionnels s'épuisent vite et le quittent. »

Structure

Maison de l'aide à domicile (MAD), association d'aide et de services à domicile de 750 salariés, basée à Lille.

Contact

José Loison, directeur de la MAD, 03.20.12.86.86.